

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 10.010**

L'An deux Mille Dix, le 4 Janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 28 décembre 2009

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 28 décembre 2009

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, M. FILOCHE, Mme GRAMMATICO, M. GONZALEZ, M. GUIARD, M. MERLE, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. CHABASSE représenté par M. PRUDENCIO  
Mme DUMAS représentée par M. DENIS  
Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. FILOCHE  
Mme LEFEBVRE représentée par M. QUENTIN  
M. RICH représenté par Mme CROUÉ

**ETAIENT ABSENTS-EXCUSES** : Mme BOURDEAU, Mme MONNEREAU

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 31

Madame DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : Construction de logements sociaux – Cession gratuite de terrains à Habitat 17 – Rue des Arts

**RAPPORTEUR** : Madame BARRAUD-DUCHÉRON

**VOTE** : UNANIMITÉ

Habitat 17 a établi un plan stratégique de patrimoine prévoyant notamment, sur l'ensemble de son parc, la démolition et la reconstruction de près de 700 logements.

A Royan sont notamment concernés les immeubles du groupe Job qui devraient être démolis.

En préalable, Habitat 17 souhaite construire d'autres logements qui viendront compléter le nombre de logements des immeubles du groupe Job.

Dans cette perspective, il vous est proposé de mettre à disposition d'Habitat 17 des terrains appartenant à la commune dans le cadre d'un bail emphytéotique moyennant un loyer de 1 € symbolique par an.

Ces terrains, d'une superficie approximative de 4.500 m<sup>2</sup>, sont situés à l'angle de la route de Maisonfort et la rue des Arts, et sont cadastrés section AP 381, 84 et 385 p. Ils permettraient la construction de 30 logements dont 50 % en habitat individuel et 50 % en petit collectif.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

### **DECIDE**

- De céder par bail emphytéotique à intervenir entre Habitat 17 – Office Public de l'Habitat de la Charente-Maritime, et la commune, mettant à disposition, pour une durée de 50 ans, une parcelle de terrain cadastrée section AP 381, 84 et 385 p d'une superficie d'environ 4.500 m<sup>2</sup>
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer ledit bail
- le loyer annuel est de 1 € symbolique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 7 janvier 2010

Pour le Député-Maire,  
L'adjoint délégué,  
Bernard GIRAUD